

MEDIA : Le Conseil d'Etat autorise Numéro 23 à poursuivre ses émissions

Allant à l'encontre des préconisations du rapporteur public chargé de l'affaire, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler la décision prise en octobre 2015 par le [CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL](#) et qui devait contraindre la chaîne de télévision [NUMERO 23](#) / **T** : 01.42.74.26.37 à stopper ses émissions à partir de juin 2016. www.numero23.fr